



Etude sur la caractérisation de la précarité alimentaire dans le département des Bouches-du- Rhône

Rapport de diagnostic 2

Partie II : Enjeux de coordination

Novembre 2025

En partenariat avec



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Table des matières

INTRODUCTION.....	6
1. Contexte.....	6
2. Méthodologie du diagnostic	8
A. Caractérisation de l'offre d'aide alimentaire du territoire du département.....	8
B. Appui à la structuration de coordinations	9
3. Calendrier	10
II. LA COORDINATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE : LES ENJEUX DES BOUCHES-DU-RHONE	11
1. Etat des lieux des coordinations dans les Bouches-du-Rhône : des réseaux multiples et l'absence de cap départemental	11
A. au niveau régional, un sujet investi par les différents acteurs et actrices publics, institutionnels et associatifs	12
B. Au niveau départemental, l'instance naissante d'un comité des financeurs de l'aide alimentaire	14
C. A Marseille, des collectifs multiples en réponse à des besoins divers mais une vision d'ensemble difficile à faire émerger.....	15
D. Sur le reste du département, des coordinations très locales plus ou moins structurées, dépassant rarement l'échelle de la commune	20
2. Des besoins de coordinations manifestés par les acteurs et actrices au regard d'objectifs précis	22
A. Une coordination départementale pour un meilleur cadrage des actions d'aide alimentaire sur le territoire	22
B. Des coordinations locales à structurer pour améliorer la réponse d'aide alimentaire délivrée	26
3. Des questions qui restent à trancher et des difficultés de mise en œuvre persistantes.....	31
A. La structuration des coordinations locales de l'aide alimentaire	32
B. La coordination départementale de l'aide alimentaire des Bouches-du-Rhône	37

Sommaire des figures

Figure 1 Enquête logistique ACF- perception mutualisation de véhicules.....	29
Figure 2 Enquête logistique ACF- Perception mutualisation d'espaces de stockage	30

Liste des acronymes

Ansa : Agence Nouvelle des Solidarités Actives

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

ARS : Agence régionale de santé

BA : Banques alimentaires

CA : Communauté d'agglomération

CCAS : Centre communal d'action sociale

CIAS : Centre intercommunal d'action sociale

CD : Conseil départemental

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, Emploi, du Travail et des Solidarités

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

HLM : Habitation à loyer modéré

MMPT : Mieux Manger pour Tous

NEET : Ni en emploi, ni en formation

PAT : Projet alimentaire territorial

Contexte et objectifs du diagnostic

En 2024, l'Ansa et le LARIIS sont retenus par la DDETS-PP des Bouches du Rhône pour la co-réalisation d'un diagnostic de précarité alimentaire sur l'ensemble du département.

Le projet vise à améliorer la **connaissance territoriale de la précarité alimentaire**, d'une part à travers une **meilleure identification des profils et personnes en situation de précarité alimentaire** recourant ou non aux dispositifs d'aide – et la caractérisation de **l'offre d'aide alimentaire sur le territoire**. Ce travail sera l'occasion de **comprendre et d'évaluer l'impact des réponses apportées** par les acteurs, et de repérer les éventuels besoins non couverts (zones blanches, dispositifs non adaptés au public, offre limitée...). La dimension départementale de ce travail est importante dans le but d'analyser **les enjeux de précarité sur l'ensemble de département**, et d'inviter à décentrer le regard des territoires marseillais. Ainsi, ce travail sera l'occasion de réaliser des **focus** dans les villes d'*Arles, Aubagne, Aix-en-Provence et Marseille* pour bien appréhender les réalités et dynamiques de territoires locaux.

L'~~ensemble~~ les conclusions de ce diagnostic seront partagées à l'ensemble des acteurs du territoire permettant ainsi de les fédérer autour de constats objectifs. A terme, ces derniers seront le socle commun de réflexion pour la co-construction d'objectifs communs et de feuilles de route qui seront mises en œuvre dans le cadre **des instances de coordination départementale et locales en devenir**. Ces coordinations devront permettre une intervention plus efficiente des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, **facilité leurs interventions**, en adéquation aux besoins et constats observés dans le cadre du travail d'état des lieux.

En résumé, l'intervention de l'Ansa et du LARIIS se résume en **trois grands objectifs** :

- **Volet 1.** Réalisation d'un état des lieux de la précarité alimentaire dans les Bouches-du-Rhône
- **Volet 2.** Analyse des dynamiques locales en vue de la structuration de coordinations territorialisées dans les villes d'Arles, Aubagne, Aix-en-Provence et Marseille
- **Volet 3.** Appui à la structuration d'un comité départemental de lutte contre la précarité alimentaire et élaboration collective d'un plan d'actions et d'une feuille de route

Le rapport de diagnostic se décompose en 3 documents :

- Une première partie dresse **l'état des lieux** de la précarité alimentaire des Bouches du Rhône
- La seconde partie se concentre sur **les enjeux de coordination propres au territoire** : elle aborde les dynamiques et réseaux existants et pose les premiers jalons des coordinations de l'aide alimentaire – locales et départementale - qui verront le jour en 2026.
- Une **synthèse de diagnostic**

Présentation de l'ANSA

L'Ansa est une association loi 1901 créée en janvier 2006 afin **de lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion**, sous le prisme de **l'innovation sociale**, lui permettant de construire et d'affermir des modalités d'intervention singulières. Son action se structure autour de **2 principes d'action** : la participation des personnes concernées et le croisement des approches et des savoirs (expérientiels, techniques, académiques) ; et couvre de **nombreux champs de la lutte contre la pauvreté** : la précarité alimentaire, l'insertion, le travail social, la petite enfance / protection de l'enfance...

Depuis une dizaine d'années, l'Ansa s'est construite **une expertise sur la thématique de la précarité alimentaire**, au travers de la réalisation de diverses missions : diagnostics territoriaux ; formations actions, animation de réseau des acteurs et actrices de lutte contre la précarité alimentaire ; expérimentations de projets innovants.... Elle dispose également d'une **expertise géographique** dans différents territoires métropolitains, et notamment **en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** où elle s'est investie dans plusieurs missions (formation-action Alim'activ dans le Var et animation du réseau des territoires formés ; diagnostic de précarité alimentaire dans la CC du Golfe de Saint Tropez ; diagnostic de précarité alimentaire dans la CA Estérel Côte d'Azur ; diagnostic des profils bénéficiaires du Relais Solidarité en Pays de Fayence ; Enquête sur les modalités de distribution des fruits et légumes aux associations partenaires des banques alimentaires dans le Vaucluse).

Présentation du LARIIS

Créé en 2008 au sein de HETIS (Haute École du Travail et de l'Intervention Sociale), le LARIIS – Laboratoire de Recherche Interdisciplinaire en Intervention Sociale – constitue une instance dédiée à la production de connaissances et au soutien des interventions sociales. Adossé à un établissement d'enseignement supérieur qui forme aux métiers du travail social et de l'intervention sociale, accueillant près de 5 000 étudiants par an et s'appuyant sur un réseau partenarial dense, le LARIIS défend une approche interdisciplinaire des questions sociales et investit toute thématique relevant du champ du travail social et des solidarités.

Le LARIIS se distingue par une conception de la recherche indissociable de la formation professionnelle et des pratiques d'intervention menées avec les institutions et les établissements (analyse de pratiques, recherche-action, etc.). Il travaille le croisement des savoirs académiques, professionnels et expérientiels, et mobilise une palette méthodologique étendue (analyses documentaires, méthodes qualitatives et quantitatives, datavisualisation, lexicométrie, data-science/SIG). Le laboratoire conduit des études variées (diagnostics, études d'impact, analyses de couverture, études de population, aide à la décision) et accompagne les acteurs du secteur social et médico-social dans leurs démarches stratégiques (réécriture de schémas, refonte de projets associatifs ou d'établissement, déploiement d'offres de services)

INTRODUCTION

1. CONTEXTE

Ce travail de diagnostic s'inscrit dans un territoire aux multiples enjeux.

Le département des Bouches-du-Rhône se caractérise par une **forte précarité multiforme** qui s'exprime au travers d'indicateurs économiques, sociaux et territoriaux dégradés. Avec un **taux de pauvreté de 18,5 %**, supérieur à la moyenne nationale (14,4 %), cette part masque de grandes disparités entre les territoires et les populations à l'intérieur du département avec un taux d'intensité de la pauvreté¹ évalué à 21,9 % dans le département des Bouches-du-Rhône (contre 21,2 % en PACA et 19,6 % en France métropolitaine).

Cette précarité s'enracine dans des **dynamiques structurelles durables** : un **marché du travail** marqué par la **fragilité de l'emploi** et un **taux de chômage élevé**. En témoigne la part élevée de bénéficiaires du RSA : près de la moitié des allocataires de la région résident dans le département² **des Bouches-du-Rhône** (et deux tiers résident à Marseille³). Également, **l'accès au logement** est particulièrement contraint. Le parc social se révèle être en très forte tension, avec une demande excédant largement l'offre, une très faible rotation et des délais d'attribution importants. Cette tension sur le parc social entraîne un report des ménages modestes vers le parc privé, qui malgré des loyers élevés - aggravant la précarité résidentielle⁴ - se révèle être particulièrement dégradé. Par ailleurs, **la présence persistante de 50 bidonvilles⁵** et d'un **nombre important de squats⁶** illustre des enjeux d'accès au logement préoccupants.

Du point de vue des populations, le territoire se caractérise par **une grande fragilité des structures familiales**, notamment du fait de la **proportion élevée de familles monoparentales** — la deuxième plus forte de France — dont plus d'une sur deux vit sous le seuil de pauvreté⁷. Ces situations familiales fragilisées sont souvent associées à la précarité de l'emploi et à une faible qualification, accentuant les **risques de reproduction de la pauvreté**. Ces fragilités se répercutent sur l'évolution des enfants dont nombreux sont concernés par des problématiques nécessitant parfois d'un accompagnement d'urgence (sécurité alimentaire, accès aux soins,

¹ INSEE, le taux d'intensité de la pauvreté mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. Lecture : le niveau de vie médian des personnes pauvres en 2022 dans les Bouches-du-Rhône était inférieur de 21,2% au seuil de pauvreté.

² Insee – CONJONCTURE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR No 39 Paru le : 21/06/2022

³ DREES, vague 2019 de l'enquête sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (OARSA – Orientation et Accompagnement des bénéficiaires du RSA. Tab B1

⁴ PLS

⁵ Plateforme résorption des bidonvilles, 2023

⁶ PLS

⁷ PLS

soutien psychologique) et/ou d'une prise en charge complexe⁸. Aussi, Les **moins de 30 ans** constituent une tranche d'âge très touchée par la pauvreté, confirmant une **précarisation croissante de la jeunesse** accentuée par la crise sanitaire. La distribution des chèques alimentaires par le CCAS de Marseille aux moins de 25 ans a mis en lumière un nouveau public jusqu'alors peu présents dans les dispositifs d'aide, appelant à la vigilance et au soutien des pouvoirs publics.

La répartition de la population, notamment entre Marseille et le reste du territoire traduit des **déséquilibres territoriaux importants**, source et/ou amplificateur d'inégalités. La ville de Marseille concentre à elle seule une part considérable de la pauvreté : avec plus de 200 000 habitants vivant sous le seuil de pauvreté, elle se place au deuxième rang national derrière Paris, avec des taux encore plus élevés dans certains arrondissements du nord de la ville et dans les quartiers prioritaires de la ville. Néanmoins, la pauvreté ne se limite pas au périmètre marseillais, traduisant un besoin d'action publique et de soutien sur le reste du département. Au-delà des **fragilités observables dans les centres urbains**, l'existence de **zones rurales** suppose la présence de problématiques spécifiques : accessibilité aux services, offre limitée, précarité liée à la mobilité, isolement, non-recours aux recours ; et se caractérisent par un **manque de connaissances** sur les territoires les plus à risques et les publics fragiles.

Face à ces constats, ce diagnostic vise à offrir une **lecture territorialisée de la pauvreté**, tout en proposant une **vision d'ensemble des enjeux de précarité** appréhendant la diversité des formes de fragilité à l'échelle du département. Ce panorama permettra d'appréhender dans leur globalité les enjeux de fragilité alimentaire, cette dernière étant l'une des facettes de la précarité.

<i>Données INSEE 2021</i>	Aix-en-Provence	Arles	Aubagne	Marseille	Bouches du Rhône	Région PACA
<i>Population</i>	147 933	51 156	47 724	877 215	2 069 811	5 170 312
<i>Population % département</i>	7%	2%	2%	42%	N/A	N/A
<i>Taux de pauvreté monétaire⁹</i>	1%	24%	16%	26%	18,5%	17,4%
<i>Rapport interdécile</i>	3,6	3,5	3,3	3,9	3,8	3,6

8 PLS

⁹ Personnes vivant en-dessous de 60% du revenu médian national, soit 1 216€ en 2022

2. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

La méthodologie utilisée pour réaliser ce diagnostic se base sur les expertises respectives de l'Ansa et du LARIIS.

Ce diagnostic est divisé en **2 livrables**, le premier se concentrant sur **les données de précarité alimentaire** du département des Bouches du Rhône, et le présent document sur **l'évaluation de l'état des coordinations territoriales du département.**

A. CARACTERISATION DE L'OFFRE D'AIDE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE DU DEPARTEMENT

Les chercheurs du LARIIS ont analysé l'ensemble des **rapports d'activité** communiqués par les associations d'aide alimentaire. Ce travail a permis d'une part, de caractériser le fonctionnement des structures d'aide alimentaire, au regard des besoins ; et d'autre part, de diagnostiquer le type de données disponibles et leur forme en vue de travailler à une meilleure lisibilité des informations d'aide alimentaire disponibles sur un territoire.

Pour compléter cette analyse quantitative, des **entretiens semi-directifs avec plusieurs associations** ont été réalisés par l'Ansa et le LARIIS. Ces échanges ont permis d'alimenter la construction d'un **questionnaire en ligne à destination de toutes les structures concernées par l'aide alimentaire**. La combinaison de ces deux méthodologies a permis de mieux comprendre les besoins et difficultés des structures menant des actions d'aide alimentaire.

Pour obtenir une vision globale de l'écosystème d'aide alimentaire du territoire, des entretiens semi-directifs ont également été conduits auprès des **acteurs et actrices institutionnels**, ces entretiens ont permis un éclairage sur les rôles, compétences et stratégies de ces acteurs concernant la lutte contre la précarité alimentaire et la coordination sur leur territoire.

Au total, **21 entretiens ont été réalisés** dans le cadre de cette étude :

Structure	Nom
Andes	Philippe VENON et Julie PIERRE-FRANCOIS
Banque Alimentaire	Kaïss EL MOUDNI
Cantina	Aubin PUECH et Florian DUPONT
CCAS Aix	Christine GARCIA
CCAS Aubagne	Peggy PAS
CCAS de Arles	Christine LAVENIR
Cité de l'agriculture	Paul VIEILLEDENT
Conseil Départemental	Violette VIDAL ; Marie-Ange DOUGUET
Croix rouge	Laurent PAPPOLA et Brigitte FRATTINI
DRAAF	Peggy BUCAS
DREETS	Delphine CROUZET
Maavar	Lucile HAMONOU
Métropole Aix-Marseille	Lucien PLANNELLS
PAT Aix-Marseille	Laure GAILLARD
PAT Pays d'Arles	Sophie CROQUETTE
Resto du cœur	Stéphanie HALOCO
Secours populaire	Farida BENCHAA
Solinum	Morgane MANSCOUR
Vendredi 13	Monique BLANC et Bernard NOS
Ville de Marseille	Juliette RAMSTEIN
Yes we camp	Kristel GUYON

B. APPUI A LA STRUCTURATION DE COORDINATIONS

1. Au niveau local dans les villes d'Arles, Aubagne, Aix-en-Provence et Marseille

Pour appuyer à la structuration de coordinations locales en cohérence avec les réalités, besoins et dynamiques des territoires, **l'Ansa a organisé** - dans chacune des trois premières villes - **des ateliers de travail** réunissant les **acteurs et actrices des solidarités** (CCAS, MDS) et les **acteurs et actrices de l'aide alimentaire**. Des ateliers inter-acteurs et actrices ont également été organisés **à Marseille sous l'égide d'Action Contre la Faim**.

La méthodologie de ces ateliers veillait à permettre **l'interconnaissance, le partage des problématiques et des besoins, et questionner l'opportunité d'une coordination**. Elle a permis d'aboutir à la formalisation de constats partagés, et l'identification de priorités communes qui devront être précisés, travaillées et mises en œuvre dans le cadre des futures instances.

2. Au niveau départemental

Dans le cadre d'une journée de restitution du diagnostic organisée le 30 septembre 2025, des **ateliers de travail géographiques** (Arles, Aubagne et Aix-en-Provence dans un groupe ;

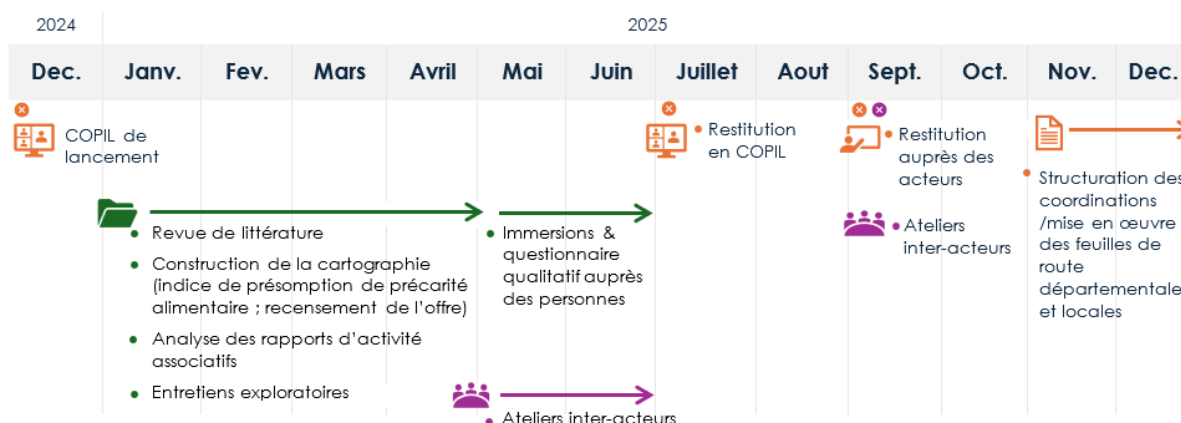
Marseille dans un autre) et **thématiques** ont été animés par l'Ansa et le LARIIS, avec l'appui d'Action Contre la Faim, la Ville de Marseille, et la DDETS-PP des Bouches-du-Rhône.

L'objectif de ces ateliers était double :

1. **Poursuivre les réflexions émises lors des premiers ateliers** territorialisés ;
2. **Travailler la complémentarité des deux échelons – local et départemental**, et initier la formalisation d'une **feuille de route de l'instance départementale** de l'aide alimentaire sur la base des besoins, attentes et capacités réciproques.

3. CALENDRIER

En 2026, l'Ansa poursuivra sa mission auprès de la DDETS-PP afin d'aider à la formalisation et mise en œuvre des feuilles de route – locales et départementale, et d'appuyer à la structuration des instances de coordination. Pour cela, des ateliers territoriaux seront organisés d'ici à la fin de l'année 2025 afin d'identifier les prochaines étapes.



II. LA COORDINATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE : LES ENJEUX DES BOUCHES-DU-RHONE

Une instruction ministérielle du 2 juillet 2020 définit le rôle des préfets dans la mise en place d'une coordination départementale de lutte contre la précarité alimentaire. Cette coordination a pris différentes formes dans de nombreux départements. Dans les Bouches-du-Rhône, la DDETS a demandé cet état des lieux afin de penser la forme de son animation et sa complémentarité avec l'existant.

« Nous appelons de nos vœux à la mise en place de cette coordination. Dans le contexte de la crise sanitaire, celle-ci s'est mise en place naturellement du fait des associations d'aide alimentaire. Aujourd'hui, ces mêmes associations s'en remettent aux pouvoirs publics pour animer cette coordination, avec pour priorités l'enjeu du maillage du territoire et de la couverture des besoins »
- Responsable départementale d'une tête de réseau.

1. ETAT DES LIEUX DES COORDINATIONS DANS LES BOUCHES-DU-RHONE : DES RESEAUX MULTIPLES ET L'ABSENCE DE CAP DEPARTEMENTAL

La **coordination** entre acteurs et actrices de l'aide alimentaire est souvent présentée comme un **levier pertinent** permettant de **faciliter le travail des structures** sociales et associatives via une meilleure interconnaissance des acteurs et de leurs publics, et d'autre part, **d'améliorer les réponses** apportées aux personnes grâce à une meilleure complémentarité des actions et de mutualisation.

Pour ne donner qu'un exemple en la matière, la coordination sectorielle (insécurité alimentaire, eau hygiène assainissement, santé...) a par ailleurs montré ses preuves dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire, notamment à l'international avec le cluster « **sécurité alimentaire** »¹⁰. **Cette ingénierie de fonctionnement existe depuis 2011, et continue d'être opérante** aujourd'hui dans plus de 20 pays. Des instances ont vu le jour, coordonnées par des organisations internationales (FAO et PAM) et des associations internationales et nationales. Ces dernières permettent de mieux comprendre les besoins et y répondre en coordonnant les analyses et les réponses déployées sur le territoire.

¹⁰ <https://fscluster.org/fr/page/about-food-security-cluster>

La notion de coordination recouvre **des réalités diverses en fonction du rapprochement entre les parties prenantes**. Au sens strict, la **coordination** renvoie à l'harmonisation des actions des membres du groupe dans un souci de cohérence, complémentarité et efficacité, tout en garantissant à chacun indépendance et autonomie. C'est le cas par exemple de la création d'un semainier des actions d'aide alimentaire d'un territoire. La **coopération**, elle, va plus loin car elle implique souvent la mutualisation dans le but d'atteindre un bénéfice mutuel. Le partage d'un camion entre plusieurs associations d'aide alimentaire pour l'organisation des ramasses constitue un exemple de coopération. Enfin, la **collaboration** représente le degré d'intégration le plus élevé. Les acteurs et actrices construisent et mettent en œuvre ensemble un projet. Elle suppose une interdépendance forte et une responsabilité partagée des résultats. C'est le cas par exemple de la formalisation d'une réponse commune de plusieurs associations à un appel à projet.

Par commodité de langage, le terme de « coordination » sera mobilisé dans ce diagnostic selon deux acceptions complémentaires : d'une part en tant que « **dynamique** » pour désigner le rapprochement entre différents acteurs et actrices, autour d'objectifs communs, ; d'autre part en tant que « **qu'instance** », formalisée ou non au sein de laquelle ces dynamiques se structurent et sont mises en œuvre.

Cette partie vise à dresser **un état des lieux des coordinations recensées sur le territoire**. Celui-ci ne prétend pas à l'exhaustivité en raison de la difficulté à identifier ou connaître des dynamiques parfois non formalisées, très locales, non institutionnalisées, ou naissantes...À travers l'analyse de leur genèse, objectifs, fonctionnement et réalisations, ce descriptif aspire à proposer une photographie de l'existant qui viendront nourrir les réflexions quant aux coordinations – existantes ou en devenir – du département.

A. AU NIVEAU REGIONAL, UN SUJET INVESTI PAR LES DIFFERENTS ACTEURS ET ACTRICES PUBLICS, INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

1. Le CORELUPA : le précédent d'un Comité régional de lutte contre la précarité alimentaire

La crise sanitaire s'est traduite par un engagement plus marqué de l'Etat et des collectivités sur les sujets de précarité alimentaire.

Au niveau de la région PACA, cet investissement s'est concrétisé d'une part par la création du **Comité Régional de lutte contre la précarité alimentaire (CORELUPA)**, déclinaison régionale de l'instance nationale du COCOLUPA en charge de la coordination de la lutte contre la précarité alimentaire et l'essaimage des bonnes pratiques.

D'autre part, par la mise en œuvre régionale de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté qui a permis de structurer **le GT 5 régional « Alimentation »** au sein duquel le sujet de la précarité alimentaire a pris une place grandissante. Animé par l'Ansa en lien avec la DREETS, ce GT5 a donné lieu à l'organisation de journées thématiques, et a abouti à la rédaction d'un

livrable sur les pratiques innovantes¹¹. En travaillant en lien avec le CORELUPA, ce GT5 a aussi permis de fixer les **orientations stratégiques de la politique régionale de lutte contre la précarité alimentaire**.

Reposant majoritairement sur l'engagement des personnes en charge de cette thématique, ces instances ne sont plus actives à ce jour, malgré l'intérêt qu'elles suscitaient auprès de ses membres. **La mobilisation seule ne suffit pas, la coordination nécessite des moyens humains entièrement dédié à cette tâche**. Néanmoins, l'on retient des travaux et échanges du GT5 le besoin de laisser une place aux rencontres inter-acteurs et actrices pour **l'interconnaissance, l'échanges des bonnes pratiques, informations et retours d'expérience**, et au **partage des valeurs communes**.

2. Le CRALIM

Le **Comité Régional d'Alimentation** porté par la DRAAF PACA est une instance se réunissant annuellement afin de mettre en œuvre la politique régionale alimentaire. Cette instance qui s'est réunie pour la dernière fois en Octobre 2024 rassemble **les acteurs de la Co'Alim et l'ensemble des acteurs et actrices régionaux concernés par la lutte contre la précarité alimentaire**, dont les collectivités territoriales, les élus, chambres consulaires, les coopératives, les syndicats, et des représentants du monde socio-économique. Cette instance fait le point sur l'actualité régionale et des temps forts pour l'année suivante.

3. La Co'Alim : les réseaux institutionnels en lien avec l'alimentation

La Communauté régionale alimentation durable en PACA, « Co'Alim » est un réseau co-porté par la DREETS PACA, la DRAAF PACA et l'ADEME, la DREAL, l'ARS et le Conseil Régional. Cette diversité d'acteurs et actrices permet de à cette instance **d'aborder de manière transverse les sujets en lien avec l'alimentation durable et d'améliorer l'articulation et la complémentarité des politiques publiques**. Si ce réseau n'est pas spécifiquement tourné vers les sujets de précarité alimentaire, la communauté y aborde les enjeux de **justice sociale** et constitue donc un espace d'échange et de réflexions inter-acteurs et actrices pour traiter des questions **d'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité**. Également, cette communauté est impliquée dans le **pilotage et l'animation de divers réseaux de la région** afin de favoriser le partage de bonnes pratiques et la coopération entre instances régionales.

4. Le réseau PREC'ALIM : le réseau régional de lutte contre la précarité alimentaire

Porté par la DREETS PACA, et appuyé en Comité de pilotage par la DRAAF PACA, l'ADEME, la région Sud, le Conseil Départemental du 84 et Action contre la Faim, PREC'Alim est un **réseau**

11

https://paca.dreets.gouv.fr/sites/paca.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/ansa_analyse_de_pratiques_inspirantes_de_lutte_contre_la_prekarite_alimentaire_en_provence-alpes-cote-dazur_vf.pdf

d'acteurs et actrices du programme Mieux Manger Pour Tous et/ou agissant dans la lutte contre la précarité alimentaire en PACA.

Ce réseau a pour mission de favoriser **l'interconnaissance, l'échange de bonnes pratiques** entre pairs, le **partage** d'informations et de ressources. Pour cela, il organise divers événements (Journée annuelle de rencontre des acteurs et actrices), propose des webinaires et ateliers « accélérateurs de projets », et anime une plateforme de centralisation des informations, support d'échanges entre acteurs et actrices.

En rassemblant acteurs et actrices institutionnels et associatifs, **ce réseau collaboratif** répond à la demande exprimée par ses membres en faveur de davantage de synergies, coordination et échanges de pratiques.

B. AU NIVEAU DEPARTEMENTAL, L'INSTANCE NAISSANTE D'UN COMITE DES FINANCEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Comme le démontre ce diagnostic, le département des Bouches-du-Rhône se caractérise par **une forte densité d'acteurs de l'aide alimentaire, et de multiples politiques de financement aux critères d'attribution variés** (financement de fonctionnement, appels à projet, crédits de renfort...). Face à la multiplicité de ces outils financiers, **un besoin de clarification** a émergé, afin de renforcer leur complémentarité, et *a fortiori*, d'améliorer l'efficacité de la réponse d'aide alimentaire.

C'est en réponse à ce besoin qu'un « comité des financeurs de lutte contre la précarité alimentaire » a été initié en février 2024 et a rassemblé **la DDETS 13, la DREETS PACA, la DRAAF PACA, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le cabinet de la PDEC, la Ville de Marseille, la Métropole d'Aix-Marseille**. Parmi les différents objectifs de la feuille de route de cette première réunion figurent :

1. Le besoin de mieux connaître d'un point de vue quantitatif les besoins des associations d'aide alimentaire (par exemple, le nombre de personnes accueillies, le nombre de colis distribués...) afin de clarifier les besoins en termes de financement ;
2. La clarification des objectifs de politique publique et les critères d'attribution des financements pour permettre une meilleure répartition de chacun à l'ensemble des acteurs du département.

Si cette instance n'a pu se réunir que deux fois depuis février 2024, elle constitue **un embryon de coordination institutionnelle** à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône. Pour autant, si elle a permis de réunir autour d'une même table une diversité de financeurs et de favoriser l'interconnaissance, ce comité n'a pas encore été une instance décisionnaire ou permettant la mise en œuvre d'actions concrètes.

C. A MARSEILLE, DES COLLECTIFS MULTIPLES EN REPONSE A DES BESOINS DIVERS MAIS UNE VISION D'ENSEMBLE DIFFICILE A FAIRE EMERGER.

Pas moins de 4 coordinations des acteurs de lutte contre la précarité alimentaire ainsi que des dynamiques de réseau plus ou moins formalisées ont été recensées sur le territoire marseillais.

Les coordinations déjà existantes sur le territoire marseillais (ateliers inter-acteurs marseillais Mai 2025– ACF)

- Le collectif d'accès aux droits du 3ème arrondissement
- La commission précarité alimentaire du 10ème arrondissement
- La CO15
- La coordination du DADA : seule coordination existante des maraudes alimentaires
- La COMAC ((Collective marseillaise pour l'alimentation et les communs)
- La coordination Territoires à vivre
- Réseau union des centres sociaux des épiceries sociales
- Collectif Epice
- Andes
- Solidarité alimentaire Frais Vallon
- Comité solidarité du 2eme arrondissement

1. Le Collectif d'Accès aux Droits – 3ème arrondissement de Marseille

En 2019 est réalisé **un diagnostic auprès des structures des solidarités** implantées au sein du 3ème arrondissement de Marseille afin de mesurer l'efficacité de la réponse apportée aux résidents de ce quartier. Parmi les conclusions de ce travail est ressorti **le manque de connaissance** entre acteurs et actrices et la **difficulté à couvrir efficacement l'ensemble des besoins** des personnes. Pour rappel, le 3ème arrondissement de Marseille est un territoire particulièrement concerné par les enjeux de pauvreté, notamment du fait de sa caractéristique de « territoire d'accueil des primo-arrivants » (52% de la population vit sous le seuil de pauvreté¹² ; problématiques d'accès aux droits ; d'accessibilité aux services publics ; d'accès au logement salubre; ...).

A l'issue de ce diagnostic, **l'ambition de renforcer les coopérations** entre acteurs et actrices implantés sur le territoire s'est exprimée, et traduite dans la **structuration du Collectif d'Accès aux Droits**, initialement animé par la Fraternité et la Maison pour tous- Centre social Belle de Mai, puis de manière collégiale par celles et ceux qui souhaitent s'y impliquer. En réponse aux conclusions du diagnostic, l'objectif de ce collectif est de **favoriser l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs et actrices sociaux** présents sur cet arrondissement dans le but de **faciliter et améliorer l'orientation des publics** en situation de fragilité vers les bons interlocuteurs selon leurs problématiques. Plus encore, ces dernières étant souvent multi-dimensionnelles, le lien entre structures s'est rapidement imposé au collectif comme la pierre angulaire d'une réponse et d'un accompagnement global des personnes. Afin de faciliter et

12 Insee

renforcer les échanges entre ses membres, le collectif propose des rencontres partenaires, des formations thématiques, l'organisation d'actions menées dans l'espace public et l'appui à la création d'outils collectifs tels que le Guide Local d'Accès aux Droits (GLAD).

Cette coordination a vocation à se renforcer dans le cadre de l'expérimentation Territoire 0 non recours » (TZNR) menée par les services de l'Etat, la Ville de Marseille en partenariat avec son CCAS, et ayant pour objectif de renforcer l'inclusion sociale des citoyens les plus éloignés des services et démarches administratives.

2. La coordination du 10^{ème} arrondissement

A l'initiative du centre social de la Capelette, une réunion annuelle de coordination est organisée où sont présents les associations, le CCAS et la ville de Marseille.

3. La CO15

Le 15^{ème} arrondissement est connu pour être l'un des territoires marseillais concentrant de forts enjeux de pauvreté et de non-recours aux droits et à l'aide alimentaire. Parmi les facteurs explicatifs de cette situation, un maillage inégal du territoire, et une saturation des dispositifs locaux, confrontant les acteurs et actrices dans à une forme d'impuissance pour répondre aux besoins.

Face à cette problématique, Action Contre la Faim et les Restos du Cœur ont choisi d'unir leurs forces afin **d'améliorer le maillage du territoire** et **travailler à la complémentarité des acteurs et actrices et de leurs actions**, dans le but de **mieux répondre aux besoins des personnes**.

Concrètement, ce projet s'est formalisé au travers de la CO15, **une instance de coordination expérimentale locale et multifactorielle** dont l'objectif ultime est de **fluidifier l'accompagnement des personnes vulnérables**, via entre autres, la problématique de la précarité alimentaire. Si **l'enjeu de l'alimentation est prégnant**, cette coordination a fait le choix de **ne pas se focaliser uniquement sur cette thématique** en invitant l'ensemble des acteurs de l'accès aux droits et/ou accueillant les publics à y participer, afin d'avoir une **approche globale et transverse des situations de précarité** dont les causes sont multi-factorielles. Ainsi, l'instance rassemble une trentaine de structures associatives et institutionnelles, salariées ou bénévoles, impliquées dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité : entre autres, les associations d'aide alimentaire, les acteurs et actrices de la protection sociale, les collectivités, le secteur éducatif, les professionnels de l'action sociale....

Le premier travail de cette coordination consistait au **renforcement de l'interconnaissance entre les membres**. Pour cela, le groupe se réunit **toutes les six semaines** dans **des lieux distincts**, mobilisant des outils d'intelligence collective. Ces moments sont l'occasion de produire et/ou renforcer les connaissances mutuelles et développer des diagnostics et outils communs. Également, ces rencontres « sur site » ont eu un véritable effet bénéfique pour casser les barrières symboliques entre les acteurs et actrices, et mieux faire comprendre les réalités et contraintes vécues par chacun.

L'un des facteurs de réussite de cette coordination tient à **son animation par une personne dédiée**. L'investissement de l'animateur a permis de **construire l'identité** de la coordination en tant **qu'instance facilitatrice**. Le temps consacré à ce travail d'image a facilité l'adhésion et

mobilisation de l'ensemble des acteurs et actrices au projet, et a permis de limiter les réticences.

Afin de penser la suite de la coordination, **une réflexion autour de son impact** a été engagée auprès des membres de l'instance. En 2024, ce travail d'évaluation s'est concentré sur **l'amélioration de l'interconnaissance et les liens entre acteurs et actrices créés** grâce à cet espace d'échange et de travail. En 2025, les travaux se sont davantage orientés vers **la production et l'utilisation d'outils collaboratifs** qui seront destinés à améliorer la lisibilité de l'écosystème du 15ème.

L'une des prochaines pistes de travail consistera à **penser la gouvernance future** de la coordination et **le transfert des compétences** de son animateur auprès des membres de celle-ci.

4. La coordination des acteurs du « Dispositif Alimenter D'Abord » (DADA)

Le « Dispositif Alimenter D'Abord » (DADA), est un collectif d'associations fédérées autour de l'objectif de **favoriser l'accès à l'alimentation pour les ménages hébergés en hôtel par le 115**. Fondé par l'association MAAVAR Marseille (restaurant social NOGA), la Fondation de l'Armée du Salut (FADS) et SARA LOGISOL, il fonctionne avec le soutien de la DDETS 13 et la participation/animation de l'URIOPSS, Action contre la Faim et du projet ASSAB.

Ce collectif s'est structuré à la suite d'un diagnostic réalisé par Action contre la Faim en 2021 destinée à mieux identifier les besoins alimentaires des personnes hébergées à l'hôtel, et *a fortiori*, de dessiner les contours du dispositif DADA en devenir.

Aujourd'hui le collectif a été rejoint par de nombreux acteurs et actrices proposant différentes modalités d'accès à l'alimentation aux personnes hébergées à l'hôtel (Cuisine 101 du Bouillon de Noailles, Table de Cana, Coco Velten, les coursiers solidaires, la Cantina, Marmite Joyeuse, etc.), sous l'égide d'une coordination opérationnelle animée par Action contre la Faim.

5. La COMAC (la Collective marseillaise pour l'alimentation et les communs)

La COMAC est né en 2023 de la rencontre « Les communs dans nos assiettes ». Pour une démocratie alimentaire » organisée par l'Ecole des communs de l'alimentation et l'Après M. Cet évènement a réuni près de 80 participants, dont une trentaine d'associations, et a permis de mettre en lumière des synergies entre acteurs et actrices sans que ces derniers se connaissent ou que leurs actions soient coordonnées ou mutualisées. De cet évènement est née la volonté de créer la COMAC **pour mutualiser les savoir-faire, les compétences et aller vers davantage de complémentarités en incluant l'ensemble des acteurs et actrices de la chaîne alimentaire** afin d'aborder les **enjeux de manière systémique et globale**. La COMAC s'est donc structurée en groupes de travail thématiques qui se réunissent régulièrement et qui ont la possibilité de présenter l'avancement de leurs réflexions en comité de pilotage.

La COMAC se veut un réseau d'acteurs et actrices et **un support pour les échanges et les réflexions portées par ses membres**. Elle n'entend pas porter des projets en son nom, mais

plutôt proposer des accompagnements et soutiens selon les besoins des membres. En ce sens, elle constitue un espace destiné à favoriser l'entraide et la mutualisation entre acteurs et actrices. A titre d'exemple, elle aspire à accompagner les acteurs et actrices désireux de monter des projets de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) sur différents territoires de la ville de Marseille sans pour autant initier et porter de telles démarches par elle-même.

6. La coordination Territoires à vivres

Né d'une mobilisation inter-associative au niveau national en lien avec le collectif Accès digne à l'alimentation, Territoires à Vivres (TàV) était un projet visant à la mise en œuvre d'expérimentations territoriales sur 4 territoires, dont la ville de Marseille. L'objectif était de **favoriser, par la coopération, l'émergence de systèmes alimentaires territoriaux, solidaires, démocratiques et durables qui permettent un accès digne à une alimentation de qualité pour toutes et tous**. Les Territoires à Vivres constituaient le support de ces mises en réseau d'acteurs et actrices et créaient l'espace propice au déploiement de dynamiques de coopération.

A Marseille, le projet a consisté en la **structuration d'un réseau d'épicerie sociales et solidaires** (Racines, Drogheria, Vivres Solidaires, Centre Social Frais Vallon, Secours Catholique Gardanne, Secours Catholique 8eme) au sein duquel se sont progressivement **dessiné** des actions collectives. Cela a permis la formalisation d'un projet de mutualisation de leurs approvisionnements en produits secs et maraîchers bio et locaux via l'approvisionnement de chantier d'insertion de Cocagne avec l'association Graines de Soleil. Également, la réalisation dès 2022 par Action Contre la Faim d'un diagnostic auprès des personnes recourantes concernant leur situation alimentaire, leurs préférences en approvisionnement et leurs capacités d'achat a permis collectivement de renforcer la dynamique démocratique au sein des épicerie.

7. En projet, une coordination des associations marseillaises animées par la Ville

Depuis 2022, plusieurs acteurs et actrices de lutte contre la précarité alimentaire marseillais sont **réunis par la Ville de Marseille** au sein d'une instance non formalisée destinées aux **structures financées par la Ville** (via le droit commun ou les crédits obtenus via le Pacte local des solidarités contractualisé entre la Ville et l'Etat). L'animation de cette instance prend forme au travers de réunions semestrielles, journées et ateliers thématiques (par exemple sur le sujet de la lutte contre l'obésité infantile), et la mise en place d'un suivi et d'une évaluation des projets – notamment financés par la collectivité. Dans les prochains mois, la Ville aspire au recrutement d'une personne en charge de l'animation de cette instance pour poursuivre et renforcer ces dynamiques de coopérations naissantes.

L'objectif voulu par la Ville est de **favoriser l'interconnaissance entre association afin de garantir une meilleure complémentarité entre ces dernières**. Également, l'enjeu est d'avoir davantage de visibilité sur les associations qu'elles ne financent pas, et qui ne se mobilisent pas sur des événements organisés par la Ville. En effet, son constat est celui de **l'efficacité des coordinations volontaristes à un niveau micro-local**, mais d'une **difficulté d'un passage à l'échelle et du déploiement de coordinations territoriales plus larges**. L'ambition de la Ville est donc d'adopter une posture davantage méta afin de dépasser des frontières superficielles et d'inciter à la **réunion de structures territorialement proches** pour assurer un meilleur maillage.

Également, elle pourrait jouer le **rôle de centralisation de l'information**, aujourd'hui diluée entre les différents financeurs et limiter la fragmentation de la réponse sociale.

C'est pourquoi la coordination souhaitée **se veut ouverte à l'ensemble des acteurs et actrices présents sur la ville de Marseille**, et non seulement ceux financés par la collectivité, **sans pour autant être contraignante** afin de laisser le libre choix aux associations de s'y associer ou non. Également, la Ville n'aspire pas à suppléer ou concurrencer des coordinations locales existantes et fonctionnelles (3^{ème}, 10^{ème}, 15^{ème}...). Au contraire, elle **se veut complémentaire et s'appuyer sur l'existant**, notamment du fait de sa vision à une échelle territoriale plus large.

8. En projet, le PAT de la Ville de Marseille.

A la fin d'année 2025, **la Ville de Marseille déposera une candidature à la DRAAF pour la mise en place d'un PAT à l'échelle de la Ville**. Complémentaire aux PAT existants de la Métropole Aix Marseille et du PETR Pays d'Arles, ce dernier a pour ambition d'adresser spécifiquement les enjeux marseillais. En cours de structuration, ce projet s'articulera autour de 3 axes dont un dédié **aux sujets de précarité et accessibilité alimentaires**.

Dans le cadre du plan d'action adossé à la candidature, le PAT prévoit, entre autres, la réalisation d'un diagnostic territorial sur les enjeux agricoles et alimentaires marseillais. Un premier évènement de présentation de la démarche a été organisé le 8 octobre 2025 afin de recueillir les attentes et besoins des acteurs et actrices en lien avec l'alimentation et de cadrer ce projet de diagnostic. Sur la base des conclusions de ce dernier, un travail de co-construction d'un plan d'actions en lien avec les acteurs et actrices concernés sera prévu. En parallèle, des groupes de travail seront organisés, dont un spécifiquement sur le sujet de la précarité alimentaire, afin de nourrir les réflexions et projets du PAT.

Dans le cadre de sa candidature, le PAT décèle un véritable enjeu de compréhension de l'existant afin de penser l'ensemble des actions envisagées en complémentarité, et ne pas ajouter d'échelon supplémentaire à un écosystème déjà saturé.

Ce recensement – non exhaustif – met en lumière **la multiplicité des coordinations d'acteurs et actrices de la solidarité marseillaise**. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer l'émergence parallèle de ces coordinations :

- **La précarité marquée du territoire marseillais**

La richesse du tissu associatif et de la réponse publique sur le territoire marseillais ne doit pas s'interpréter comme un excès d'offre, mais plutôt comme un **indicateur de la forte prégnance des besoins des populations**, et de l'engagement nécessaire d'acteurs pour y répondre. Dans ce contexte, **la mise en réseau au sein d'instances territorialisées apparaît comme une solution pour garantir la cohérence et la complémentarité des actions à l'échelle micro-locale**, comme l'illustre la structuration du Collectif de la Belle de Mai au sein du 3^{ème} arrondissement de Marseille.

- **La coexistence de différents financeurs**

Des coordinations peuvent également se structurer dans le but de **rassembler les structures subventionnées par le même acteur**. En résulte potentiellement un nombre de coordinations proportionnel au nombre d'acteur financeur sur le territoire.

- **L'hétérogénéité du territoire marseillais**

Les réalités étant variables d'un territoire à un autre – tant en termes de populations, structures, réseaux, et dynamiques –, les réponses doivent donc être pensées à l'échelle locale afin d'appréhender au plus finement les réalités de terrain. En ce sens, **l'ancrage territorial d'une coordination peut constituer un prérequis pour développer une action adaptée et cohérente.**

Si la multiplicité des coordinations parallèles répond à des besoins divers, cette organisation peut avoir pour **corollaire** sur le terrain **l'absence de communication entre des acteurs géographiquement proches mais impliqués dans des réseaux différents.** Pour les personnes concernées, cela peut se traduire par **une fragmentation de l'action sociale.** Face à ce constat, se dessine le besoin de proposer **un nouvel espace transversal** au sein duquel les membres de ces instances pourraient communiquer, indépendamment du territoire d'implantation, de la coordination d'appartenance ou de leur financeur principal. Pensée comme un lieu de convergence, cette instance ne viserait pas à se substituer aux coordinations locales existantes, mais bien à les compléter, en dépassant des frontières stratégiques pour penser de manière globale les réponses apportées aux personnes.

D. SUR LE RESTE DU DEPARTEMENT, DES COORDINATIONS TRES LOCALES PLUS OU MOINS STRUCTUREES, DEPASSANT RAREMENT L'ECHELLE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la méthodologie, des entretiens ont été menés avec les CCAS et MDS des villes d'Aix-en-Provence, Arles et Aubagne, ainsi que des ateliers d'une demi-journée au sein des CCAS réunissant les acteurs sociaux et alimentaires pertinents. L'objectif de ces temps de travail était de **mieux comprendre l'écosystème d'aide alimentaire local, leurs besoins et capacités** en termes de **coordination et coopération sur le territoire.**

Bien que l'écosystème associatif en dehors du territoire marseillais soit moins dense, la coordination locale des acteurs et actrices de l'aide alimentaire constitue un véritable enjeu notamment en raison du nombre limité d'acteurs et de financement. Cependant, l'absence de moyens alloués à cette action se traduit par des dynamiques variables selon les territoires et selon la mobilisation des acteurs et actrices.

Dans certaines villes, **aucune instance de coordination dédiée uniquement à l'aide alimentaire n'existe.** Ainsi, l'interconnaissance entre structure relève de démarche personnelle ou de l'occasionnel via des instances de veille sociale se réunissant plusieurs fois dans l'année sur de multiples sujets, de l'informel, voire du personnel, et reste dépendante des circonstances ou du volontarisme de chacun. Également, les actions de coopération entre associations d'aide alimentaire, et avec d'autres acteurs et actrices – de santé, du social... - sont limitées.

Sur d'autres territoires, **le CCAS s'est positionné comme acteur référent des sujets de précarité alimentaire.** Bien qu'aucune instance spécifiquement dédiée à la thématique n'ait été consacrée, la **mission de veille sociale permet de traiter le sujet**, de manière plus ou moins régulière selon l'importance qui lui est accordée. Dans ces configurations, la veille sociale remplit d'abord une **mission informative** en favorisant l'interconnaissance et en facilitant les échanges entre acteurs rarement en lien. Elle remplit également **un rôle plus actif** en créant un espace pour réfléchir collectivement à des solutions rencontrées par les membres. Enfin,

elle peut également constituer **le lieu pour penser des projets collectifs** si cela apparaît comme un souhait des structures réunies.

La mission de veille sociale

L'objectif de cette mission est d'agir en proximité des habitants en dehors des veilles saisonnières (plans canicule et grand froid) pour - entre autres - proposer en permanence un accompagnement aux personnes qui rencontrent des difficultés à gérer leur vie quotidienne.

Focus sur la ville d'Aubagne

A Aubagne, la veille sociale réunit depuis plusieurs années tous les acteurs de l'aide alimentaire. Les questions de réponse alimentaire faisant constamment partie du tour d'actualités, cette thématique est devenue partie intégrante de l'ordre du jour depuis plusieurs années, permettant de visibiliser les difficultés ponctuelles rencontrées par les associations et d'y trouver collectivement une solution. Pour l'instant, cette instance n'a pas encore été l'occasion de monter des projets inter-associatifs structurants (une réponse collective à l'appel à projets MMPT avait été envisagée mais n'a pas pu être formalisée faute de moyens). Pour autant, des prémices de coopération non formalisées entre associations se sont mises en œuvre sur le terrain, probablement facilitées par l'interconnaissance acquise dans le cadre de cette instance : en réaction à des difficultés communes d'approvisionnement rencontrées par les associations, des mutualisations inter-associatives s'organisent autour de ce sujet sous l'égide du Secours populaire, et en lien avec l'association Urgences Solidarités, l'association de Femmes et les Restos du Cœur.

NB : A Arles et à Aix-en-Provence, les réunions de veille sociale organisées par le CCAS constituent également des espaces où les sujets de précarité alimentaire sont abordés en cas de nécessité, même si les réunions sont organisées moins fréquemment.

La formalisation d'une coordination de l'aide alimentaire dans le cadre des missions de veille sociale positionne implicitement **les CCAS comme acteur logique à la tête des coordinations** locales. Au-delà de soulever des questions de volontariat, capacité, et légitimité, ce format interroge quant **au périmètre de cette coordination**. En effet, du fait de la compétence communale des CCAS, les coordinations sous ce format dépassent rarement l'échelle de la commune limitant ainsi le dialogue avec les acteurs et actrices implantés sur des territoires plus éloignés mais où les enjeux de précarité y sont bien présents. Ainsi, l'appui de l'instance départemental, ou la mobilisation d'autres acteurs dont le rayonnement dépasse celui de la commune (tels que le PETR d'Arles) sera à envisager pour penser des coordinations à la couverture géographique plus large (voir partie 3 « Des questions qui restent à trancher »).

C'est le cas notamment dans le Pays d'Arles, territoire très étendu et caractérisé par une ville centre et des hameaux dispersés aux alentours qui regroupent près de 40% de la population, soit 20 000 personnes. Ces territoires se caractérisent par un déficit d'offre d'aide alimentaire, une accessibilité aux services limitée, alimentant ainsi de forts risques de non-recours. Ainsi, les associations et acteurs des solidarités implantés à Arles déplorent un manque de connaissance de ces territoires, des publics et de leurs besoins, et une communication plus difficile avec les acteurs locaux, rendant difficile leur intervention dans ces zones.

2. DES BESOINS DE COORDINATIONS MANIFESTES PAR LES ACTEURS ET ACTRICES AU REGARD D'OBJECTIFS PRECIS

Dans le cadre de la restitution des premières conclusions du diagnostic organisée à Marseille le 30 septembre 2025, une seconde session d'ateliers thématiques a été organisée et portait sur les thématiques suivantes : profil et besoins des personnes bénéficiaires ; pistes de coopérations autour de la logistique et mutualisation ; articulation locale et coordination départementale. Ces ateliers ont repris le découpage géographique retenu lors de la première session, en organisant deux groupes : l'un réunissant les acteurs et actrices d'Arles, Aix-en-Provence et Aubagne ; l'autre les acteurs et actrices marseillais. Ces ateliers ont été organisés afin de poursuivre les réflexions amorcées précédemment et débiter le travail d'élaboration d'une feuille de route des différentes coordinations – locales et départementales – en devenir.

Avant de restituer les échanges de ces travaux, **l'Ansa précise qu'il n'existe pas de format de coordination plus pertinent ou efficace qu'un autre**. Chaque projet inter-structure répond à des logiques variées, besoins précis, et objectifs définis. En ce sens, toute recommandation de coordination doit s'appuyer sur une analyse de terrain et compréhension des dynamiques existantes pour proposer un format pertinent, cohérent et adapté. Le projet de coordination doit se coconstruire avec les acteurs et actrices membres afin de garantir leur adhésion et participation au projet. Également, tout projet de coordination doit veiller à capitaliser sur l'existant pour ne pas multiplier les instances, diluer les efforts et sursolliciter les acteurs et actrices. Enfin, il est important de penser l'articulation entre les différentes échelles pour assurer une complémentarité des coordinations, et veiller à ce que chaque instance mette en application les principes qu'elle défend, à savoir ne pas fonctionner en silo et autarcie, et au contraire dialoguer avec les acteurs et actrices existant

La section suivante synthétise les échanges et réflexions recueillies lors de ces différents ateliers, ainsi que des entretiens menés parallèlement.

A. UNE COORDINATION DEPARTEMENTALE POUR UN MEILLEUR CADRAGE DES ACTIONS D'AIDE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

Les ateliers ont permis de faire émerger plusieurs attentes concernant le rôle d'une coordination départementale de l'aide alimentaire.

1. La définition d'un cap et d'une vision départementale de la politique de lutte contre la précarité alimentaire

De par l'instruction ministérielle, il peut être compris que **l'Etat dispose de l'autorité et la légitimité nécessaire pour la définition d'un cap**, traduit dans le schéma départemental de l'aide alimentaire.

Les ateliers ont permis aux acteurs et actrices de la lutte contre la précarité alimentaire des Bouches-du-Rhône de faire émerger spécifiquement cette attente : celle de la **définition d'une**

vision stratégique et partagée de la politique de lutte contre la précarité alimentaire portée par l'Etat.

D'abord, les acteurs et actrices aspirent à **la définition d'objectifs précis quant à la politique d'aide alimentaire déployée** sur le département, notamment sur des sujets tels que les problématiques d'approvisionnement de qualité et durable, de respect d'une alimentation choisie et digne pour les personnes...

Cette demande de « cap » s'inscrit dans un **contexte marqué par la fragilisation des associations** – diminution des financements ; hausse des besoins ; crise du bénévolat ; inflation et baisse de l'approvisionnement via les ramasses... Dans ce contexte incertain, les acteurs et actrices associatifs interrogent **la capacité de l'Etat à anticiper l'accompagnement nécessaire** face à leurs capacités d'intervention réduites et la hausse des besoins.

Aussi, si les acteurs et actrices attendent de l'Etat une prise de position et le portage d'une nouvelle vision stratégique de la politique de lutte contre la précarité alimentaire, ces derniers insistent aussi sur leur volonté d'être **pleinement associés à la conception des politiques publiques**. Refusant un rôle de simples exécutants, ils et elles revendiquent leur rôle légitime et leur responsabilité dans le processus de concertation, élaboration et pilotage du schéma départemental de lutte contre la précarité alimentaire, qu'ils et elles auront vocation à mettre en œuvre.

Enfin, il serait également attendu **une clarification du rôle et des compétences des acteurs et actrices de l'écosystème de la lutte contre la précarité alimentaire**, et notamment du **rôle des financeurs**. Ce besoin fait écho au manque de coordination budgétaire ressentie par les associations, notamment sur le territoire marseillais où la Ville et le Conseil Départemental constituent deux piliers fondamentaux du financement des acteurs et actrices de l'aide alimentaire. D'une part, cette absence de coordination se traduit par une complexité administrative (multiplication des dossiers à constituer pour répondre aux appels à projets) et le manque de moyens des associations pour y répondre. D'autre part, cela ne permet pas d'avoir une visibilité claire sur la répartition des financements entre les structures d'aide alimentaire. Ces dysfonctionnements **nuisent à la capacité d'action des structures**, en particulier des plus petites, qui peinent à suivre les calendriers et exigences de chaque financeur. Une **meilleure communication entre les financeurs** ainsi qu'une **transparence accrue** sur les financements attribués permettraient d'atteindre plus facilement l'objectif d'équité dans la répartition des subventions aux associations sur la base de leurs besoins. Cette ambition a commencé à se matérialiser avec la création, début 2024, d'un comité des financeurs, pensé comme un outil de dialogue et de coordination des politiques de soutien à l'aide alimentaire. Son développement pourrait constituer un levier structurant de la future gouvernance départementale.

2. La production d'une connaissance globale et actualisée du territoire, des acteurs et actrices et des besoins

Dans un contexte marqué par la multiplicité des acteurs et actrices de l'aide alimentaire, l'un des défis majeurs consiste à garantir la lisibilité de l'écosystème pour orienter et garantir l'efficacité de la réponse publique. Pour cela, deux enjeux prioritaires s'imposent : la **construction d'une cartographie exhaustive** des structures impliquées ; et la **connaissance précise et territorialisée des besoins des publics**.

Si des outils – et notamment le Soliguide – poursuivent l'objectif de recenser les structures actives de l'aide alimentaire, les **difficultés à identifier l'ensemble des acteurs** et la **contrainte d'une mise à jour permanente des données** constituent des obstacles à l'exhaustivité de la plateforme. Par ailleurs, les **différents financeurs réalisent individuellement des travaux de cartographie des structures qu'ils soutiennent**. En résulte une coexistence de cartes, sans qu'aucune ne permette d'avoir une vision globale et actualisée de la répartition des acteurs de l'aide alimentaire présents dans les Bouches-du-Rhône. Or cette connaissance fine du maillage territorial est indispensable pour penser géographiquement la réponse aux besoins.

De manière complémentaire, **la cartographie de l'offre ne peut être pleinement opérante sans une lecture précise des besoins du territoire et des publics**. Ce besoin a été clairement exprimé par les acteurs et actrices, notamment face à un manque de visibilité précise sur les situations de précarité de l'ensemble du département, et précisément en dehors du territoire marseillais.

C'est en réponse à ces deux objectifs que la cartographie réalisée dans le cadre de ce diagnostic a été élaborée. Cette dernière fournit des éléments factuels et quantitatifs permettant **d'observer la répartition de l'offre** (alimentaire et d'aide alimentaire) **au regard des besoins** – représentés grâce à un outil de scoring - , et d'apprécier l'efficacité et la cohérence de la réponse déployée.

L'instance départementale devra être vigilante à **associer à cet outil quantitatif une analyse qualitative du système d'aide alimentaire** pour apprécier la cohérence de la réponse au regard des besoins, et saisir les dynamiques existantes sur un territoire. Également, la question de **l'actualisation régulière de ces données** et de **leur centralisation dans un outil partagé** constitue un autre défi pour l'instance. Les acteurs et actrices de l'aide alimentaire attendent d'elle de dépasser les clivages et périmètres de financements pour proposer une vision globale des actions et besoins du territoire, condition essentielle pour une gouvernance cohérente de la lutte contre la précarité alimentaire.

3. Un espace de communication et circulation de l'information entre le local et le départemental

La structuration d'un espace commun de coordination, réunissant l'ensemble des parties prenantes au niveau départemental et des représentants du niveau local faciliterait la circulation de l'information :

- Du **niveau départemental vers le niveau local** (stratégie, décisions, appels à projets...)
- Du **niveau local vers le départemental** (enjeux, besoins, barrières...) afin de nourrir la vision de l'Etat sur les problématiques rencontrées par les acteurs et actrices et les populations et sur l'efficacité de la réponse déployée

La représentation du niveau local permettra de mutualiser le besoin de communication et d'économiser une charge de temps à l'ensemble des acteurs locaux vers le niveau départemental.

Ce constat est illustré par l'expérience du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône durant la crise sanitaire qui avait mené un travail de mise en lien avec l'ensemble des CCAS du département pour avoir davantage de visibilité sur l'action déployée au niveau local. Très chronophage et du fait de la charge qu'elle faisait peser sur les équipes, cette dynamique s'est progressivement essoufflée à la fin de la crise, et les échanges avec l'échelon local se réalisent quasi exclusivement avec les Maisons des Solidarités (MDS) ne permettant d'obtenir qu'une vision partielle des actions déployées au niveau local.

4. Une impulsion stratégique départementale au service du local – l'exemple de l'approvisionnement et de la mutualisation logistique

Enfin, consensuellement admis, l'instance de coordination départementale ne saurait remplir un rôle opérationnel. Compte tenu de l'hétérogénéité des Bouches-du-Rhône il ne peut être défini à un échelon uniquement départemental la mise en œuvre uniforme d'une politique, au risque que celle-ci se révèle inadaptée faute d'avoir intégrée les spécificités locales. Au contraire, la pertinence et l'efficacité de celle-ci sera garantie par une approche différenciée et territorialisée.

Dans cette perspective, les acteurs et actrices attendent de cette instance de coordination **la définition d'orientations générales stratégiques, dont l'opérationnalisation se travaillera dans le cadre de groupes restreints ou directement au niveau local.** Le rôle de l'échelon départemental serait ainsi de créer les **conditions d'une cohérence d'ensemble sans pour autant se substituer à l'action locale.**

La question de l'approvisionnement fait partie des sujets sur lesquels la structuration d'un cadre d'action général faciliterait la résolution de certaines problématiques au niveau local.

Loin d'être nouveau, le sujet de l'approvisionnement constitue **un point de cristallisation des tensions** en se situant à l'intersection de multiples contraintes : logistiques, financières, humaines, matérielles et de coordination. Ce dernier soulève également de **nombreuses questions** auxquelles les acteurs peinent à répondre : comment permettre l'approvisionnement en denrées de qualité, locales, et en quantité suffisante, tout en garantissant une juste rémunération des producteurs et en limitant les contraintes pour les deux parties ? Quel positionnement adopter face aux grandes et moyennes surfaces (GMS), et *a fortiori*, face à un mode d'approvisionnement obsolète et aux antipodes des valeurs de qualité et de dignité des personnes portées par les associations ? En effet, les associations dénoncent unanimement la diminution des quantités, mais aussi – et surtout – la dégradation de la qualité des denrées issues de ces partenariats : dates de péremption très courtes ; produits difficilement redistribuables ; charge croissante liée au tri et à la gestion des déchets ; et soulignent l'absence de marge de négociation du fait de la concurrence entre associations. Malgré une insatisfaction consensuelle et l'aspiration à renouveler leurs sources d'approvisionnement, les associations continuent de se tourner vers les acteurs de la grande distribution faute de solutions alternatives viables. Au-delà de positionner les associations dans des injonctions contradictoires et en porte à faux des valeurs qu'elles portent (dignité, qualité, durabilité) ce décalage souligne l'urgence de repenser les modèles d'approvisionnement actuels.

Face à ces difficultés et interrogations, les acteurs ont exprimé le souhait d'obtenir un soutien et des réponses concrètes. Deux exemples permettent d'illustrer la manière dont la stratégie

départementale pourrait faciliter les actions des acteurs du département, avec un suivi et travail au niveau local.

Sur les **enjeux d'approvisionnements avec la grande distribution**, l'idée d'une charte sur la qualité des dons travaillée à la fois par les enseignes de la grande distribution et les associations d'aide alimentaire a été évoquée. Ici le niveau départemental endosserait un **rôle mobilisateur** de l'ensemble des acteurs (et notamment des GMS) de par sa légitimité et autorité afin de faciliter les liens et la discussion. Le cadre défini au niveau départemental pourrait ainsi être mis en œuvre au niveau local.

Toujours sur le volet des approvisionnements, la **diversification des sources d'approvisionnement locale et de qualité** grâce à la mobilisation des PAT notamment. La réussite de cette action ne pourra reposer uniquement sur la mise en lien et la facilitation, mais nécessitera des accompagnements financiers et logistiques, enjeux qui devront être tranchés en lien avec la DDETS.

B. DES COORDINATIONS LOCALES A STRUCTURER POUR AMELIORER LA REPONSE D'AIDE ALIMENTAIRE DELIVREE

L'une des actions principales du schéma départemental consiste en l'appui à la structuration au niveau local d'instance de coordination de l'aide alimentaire. Cette proposition se veut un levier pour améliorer la réponse d'aide alimentaire sur le terrain en ce qu'elle a vocation à garantir une meilleure complémentarité des acteurs et actrices et des actions, faciliter le travail d'associations fragilisées, et enfin, créer un espace propice à la formalisation de projets collectifs.

1. Améliorer la complémentarité des acteurs et actrices

La première session d'ateliers inter-acteurs a permis de faire émerger **plusieurs enjeux** et de **formaliser des pratiques territoriales** existantes :

1. Couverture du territoire inégale ;
2. Périodes d'ouverture des structures d'aide alimentaire asynchrone ;
3. Concurrence entre associations (par exemple sur le sujet des ramasses) ;
4. Manque de visibilité sur le multi-recours des publics ;
5. Interconnaissances entre acteurs et actrices de proximité limitée ;
6. Circulation de l'information restreinte.

Pris dans leur ensemble, ces constats témoignent d'un **manque de complémentarité** entre les actions limitant l'efficacité du système d'aide alimentaire local.

Plusieurs pistes de travail ont été identifiées directement par les acteurs et actrices dont l'ensemble convergent vers une meilleure organisation collective des actions :

- S'organiser collectivement pour les ramasses pour une juste répartition équitable et transparente des denrées entre structure ;

- Construire collectivement un calendrier d'ouverture des lieux de distribution pour garantir une couverture horaire maximale et trouver des solutions pour les périodes de vacances scolaires et le weekend, dans le respect de la capacité des structures et des bénévoles ;
- Réfléchir à la répartition des publics en fonction des besoins et lieux de résidence des personnes d'une part, et des capacités d'accueil des structures d'autre part ;
- Travailler ensemble à la résolution de problématiques du recrutement des bénévoles, par exemple via la constitution d'un planning commun des disponibilités ;
- Améliorer le maillage du territoire, et notamment des zones plus périphériques, en recourant à l'itinérance par exemple.

Ces chantiers témoignent du besoin **d'évoluer vers davantage de coopérations entre acteurs et actrices**. Cependant, leur mise en œuvre reste encore trop dépendante d'initiatives ponctuelles, et qui **peinent à se pérenniser** sans ressource, animation dédiée ou pilotage. Dans ce contexte, la structuration d'une coordination locale constitue une **opportunité pour inciter ou soutenir les dynamiques locales** tout en veillant à **garantir une cohérence d'ensemble** dans l'organisation de l'aide alimentaire grâce à la complémentarité des actions.

2. Favoriser le montage de projets collectifs

L'instance de coordination locale constituerait également un espace pour donner aux associations l'opportunité de **s'associer pour la formalisation de projets communs**. Contrairement aux dispositifs de concertation déjà existants souvent centrés sur la résolution de difficultés ponctuelles ou la circulation d'informations, cet espace permettrait la **co-construction de nouveaux projets communs structurants**, et insuffler une véritable dynamique de coopération opérationnelle.

Plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- La construction d'un projet d'approvisionnement commun

Face à la réduction des sources d'approvisionnement et l'augmentation des demandes, les structures associatives ont dû déployer des solutions alternatives. Pour la majorité des structures, la réduction des quantités dans les paniers a été l'option privilégiée. En complément, les associations dont le budget le permet se sont tournées vers l'achat direct afin de compléter leurs stocks, généralement en faible quantité, et limité aux produits « premiers prix » (hors achats liés au fonds Mieux Manger pour Tous).

Dans ce contexte, le regroupement d'associations en vue d'**achats mutualisés** pourrait constituer une piste intéressante pour solutionner cette problématique d'approvisionnement. En permettant l'achat de plus gros volumes, cette démarche permettrait de **réduire les coûts** tout en renforçant la capacité des structures à **diversifier et améliorer la qualité des denrées distribuées**.

Si l'achat auprès des GMS semble être l'une des solutions les plus faciles et logiques à mettre en œuvre, il ne doit pas - dans la mesure du possible - constituer la seule option au risque de tendre vers l'uniformisation des denrées et d'alimenter un système de production peu vertueux environnementalement et socialement parlant. L'achat mutualisé pourrait ainsi constituer une opportunité pour se tourner **vers des systèmes de production alternatifs**, tels que ceux des écosystèmes locaux. Ce modèle pourrait en effet faciliter les liens avec les producteurs locaux,

aujourd'hui difficilement développés du fait de multiples contraintes, notamment financières. En effet, l'un des freins à ce type de partenariat réside dans l'incapacité des associations, prises individuellement, à commander des volumes suffisants et assurer une régularité de débouchés. En se regroupant, les associations constitueraient **un débouché de production non négligeable** susceptible de favoriser des circuits d'approvisionnement alternatifs, sécurisés, et viables. Le **PAT pourrait également intervenir à cet endroit en facilitant les contacts** avec les producteurs locaux.

« Pourquoi ne pas envisager des commandes groupées auprès d'entreprises locales, bio, solidaires ou de l'économie sociale et solidaire ? Ça permettrait peut-être d'obtenir des prix intéressants vu que les commandes sont conséquentes. » Association d'aide alimentaire aixoise.

Néanmoins, **plusieurs éléments sont à régler** pour la mise en œuvre d'un tel projet, dont certaines avec l'appui du PAT et de l'Etat :

- Identifier et évaluer les sources d'approvisionnement disponibles ;
- Identifier des modalités de contractualisation ;
- Structurer la gouvernance de l'achat groupé (portage, facturation, responsabilité) ;
- Organiser la logistique (répartition des denrées entre les associations, assurer le « dernier kilomètre » ; ...).

Également, la **diversité des acteurs et actrices** d'un territoire et *a fortiori* de **leurs besoins propres à leurs modalités d'intervention et publics** (les besoins d'un dispositif de restauration assise journalière seront différents de ceux d'une épicerie sociale et solidaire ouverte de manière hebdomadaire et de ceux d'une maraude faisant des tournées plusieurs fois par semaine) imposent de **bien définir le périmètre de ces démarches**. Afin de le préciser, une première étape pourrait être de proposer un plan de coopération générale fondé sur une adhésion volontaire. Celui-ci permettra de cadrer les différentes possibilités de mutualisation au vu des acteurs et actrices regroupés et de leurs besoins. Également, une piste serait de se tourner vers des produits de première nécessité (eau ; fruits ; légumes ; céréales) et/ou coûteux (produits laitiers, protéines animales, produits d'hygiène ; produits à destination des enfants de moins de 36 mois ; protections menstruelles) dont l'ensemble des structures, indépendamment de leur modalité d'action, ont besoin.

- La résolution collective de problématiques récurrentes sur le territoire

Plusieurs territoires sont confrontés à des problématiques récurrentes non solutionnées faute de moyens. L'instance de coordination locale offrirait **un cadre de travail pertinent pour penser collectivement des solutions, identifier les moteurs de projet, définir les modalités de mise en œuvre et assurer le suivi des actions**.

- La constitution d'un plaidoyer à plusieurs voix

Dans le cadre de la construction du schéma départemental de l'aide alimentaire, les acteurs et actrices locaux ont insisté sur leur souhait d'être associés à la définition des orientations stratégiques. Cette demande met en lumière leur souhait de ne pas être cantonnés au simple rôle d'exécutants, mais bien de participer activement à l'élaboration d'une politique qu'ils et elles auront vocation à mettre en œuvre.

« On veut avoir un rôle dans la coordination départementale et sur ce qu'elle va produire car on est les premiers concernés par la gestion d'une précarité grandissante. C'est important qu'on ne soit pas uniquement dans un rôle technicien exécutant et qu'on soit aussi dans la formulation de propositions qu'on aimerait mettre en œuvre. L'aide alimentaire est structurellement en crise, et le travail de colmater les brèches tel que cela a souvent été fait n'est aujourd'hui plus suffisant. Il faut une nouvelle vision à laquelle nous souhaitons prendre part ». Association d'aide alimentaire arlésienne.

Pour faire valoir leurs priorités et porter les réalités de terrain au cœur des décisions, **l'association des structures en une parole unifiée constitue une stratégie politique pertinente pour peser dans le débat et les discussions**, et interpeller les pouvoirs publics sur l'urgence et l'ampleur des besoins.

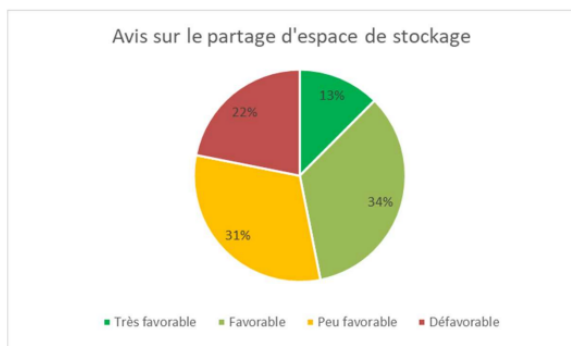
3. L'intérêt des acteurs et actrices à la mutualisation logistique

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières et en nature, et face aux difficultés logistiques récurrentes des associations, **la mutualisation des actions et des moyens est souvent avancée comme un levier pour faciliter le travail des associations et renforcer l'efficacité des réponses d'aide alimentaire**. Cependant, celle-ci est difficile à mettre en œuvre, comme le mettait en évidence l'enquête « [Enjeux logistiques – les enjeux logistiques des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire à Marseille](#) » réalisée par Action Contre la Faim en 2021. Ce travail montrait que malgré des retours globalement positifs des acteurs et actrices ayant intégré ce genre de pratiques, la faiblesse de leur diffusion et les désavantages associés témoignent de la persistance d'obstacle à leur mise en œuvre. Si cette étude a été réalisée auprès des acteurs et actrices marseillais, les enjeux qu'elle met en lumière – perte de liberté ; contraintes organisationnelles et administratives ; craintes et peurs - concernent l'ensemble des acteurs et actrices de l'aide alimentaire au-delà de leurs spécificités locales.



Figure 1 Enquête logistique ACF- perception mutualisation de véhicules

PERCEPTION DE LA MUTUALISATION D'ESPACES DE STOCKAGE



Avantages perçus de la mutualisation d'espace de stockage

- ✓ L'accès à des stocks dont elles ont besoin régulièrement (34%)
- ✓ La mise en réseau avec d'autres structures (34 %)

Désavantages perçus de la mutualisation d'espace de stockage

- ✓ La perte de liberté (31%)
- ✓ Une trop grosse organisation / coordination (31 %)
- ✓ La peur de vol est exprimée par 9 % des structures

Figure 2 Enquête logistique ACF- Perception mutualisation d'espaces de stockage

Cependant, lorsqu'elle parvient à être mise en œuvre, **la mutualisation peut s'avérer particulièrement bénéfique pour les structures** : matériel et moyens supplémentaires ; partage des coûts ; capacités augmentées...

« Sur les camions, il pourrait y avoir un intérêt à mutualiser du matériel, par exemple qui serait mis disposition par une collectivité ou acheté collectivement pour couvrir les besoins ? Car nous on a besoin d'un camion, mais on n'en a pas besoin tous les jours. » Association d'aide alimentaire aixoise.

« C'est vrai que dans le cadre de ce genre de réunions on aimerait faire émerger des solutions de mutualisation des moyens. On a un projet de frigo solidaire qui pourrait être une solution. Ce qui serait intéressant ce serait de voir avec les autres assos comment se mutualiser pour que l'aide soit la plus efficiente ». Association d'aide alimentaire aixoise.

Plateformes logistiques mutualisées : l'exemple de la plateforme marseillaise de la CMA-CMG

L'exemple de la plateforme de stockage mutualisé inaugurée à Marseille par la fondation CMA-CGM en début d'année 2025 en est une illustration des bénéfices résultant de la mutualisation d'équipements. Cet entrepôt de 5000m² de surface permet à 5 associations têtes de réseau – Restos du Cœur ; Croix Rouge ; Secours populaire ; ANDES ; et Secours Catholique – le stockage de 3200 tonnes de denrées et l'approvisionnement de 330 points de distributions sur l'ensemble du département. Bien qu'il soit encore trop tôt pour dresser premier bilan, les retours des associations sont pour l'heure positifs : capacités augmentées et améliorées ; coûts diminués ; interconnaissance et communication entre associations renforcées ; pilotage collectif du lieu.... Cependant, il est important de noter que la réalisation de ce projet n'a été

rendue possible que grâce à un financement externe massif : si les associations partenaires participent à hauteur de 20% en fonction de la surface occupée, l'intégralité de l'aménagement de l'entrepôt ainsi que 50% des frais de fonctionnement et coûts annuels ont été pris en charge par la fondation, et 30% de ces coûts sont répartis entre l'Etat, la Région et la Ville sous forme de subventions versées aux associations.

A plus petite échelle, **des pratiques de mutualisation au niveau des ramasses** ont été observées entre les associations d'aide alimentaires de la ville d'Aubagne : le Secours populaire mutualise certaines de ses ramasses avec d'autres antennes du Secours populaire, l'association Urgences Solidarités, l'association de Femmes, et les Restos du Cœur. Appréciables par les acteurs et actrices interrogées, ces pratiques ont été facilitées grâce à la **proximité géographique des associations**, et l'**interconnaissance** permise dans le cadre de la mission de veille sociale.

Ces deux initiatives, déployées à des échelles et selon des modalités très différentes, illustrent **la diversité des approches possibles en matière de mutualisation**, et l'**ancrage local de ces démarches**. Par ailleurs, elles invitent à réfléchir **au périmètre adapté aux projets de mutualisation**. En effet, la participation à une plateforme logistique mutualisée de grande ampleur peut s'avérer difficile voire inaccessible pour les petites structures locales non affiliées à des réseaux nationaux. Leurs besoins logistiques, étroitement liés à leurs capacités, fonctionnement et ancrage territorial, diffèrent sensiblement de ceux des têtes de réseau structurées au niveau départemental. Le parallèle de ces deux initiatives permet de **rester vigilant à la « consortiumisation » de l'aide alimentaire** qui risquerait d'effacer les plus petites structures dont l'action se définit au plus proche des territoires et des besoins pour une réponse la plus adaptée possible.

Enfin, si les projets de mutualisation comportent un intérêt avéré et reconnu par les acteurs et actrices, **plusieurs conditions sont à garantir au préalable pour assurer leur succès** : soutien financier, interconnaissance, proximité géographique.... Par ailleurs, bien qu'intéressante et appréciée par les acteurs et actrices, la **mutualisation ne saurait pallier une sous-cotation chronique des structures et moyens logistiques**, ni être déployée sur des **ressources déjà saturées**. Enfin, la mise en place de telles dynamiques suppose des **coûts d'entrées importants** (financiers ; temps de construction de l'interconnaissance ; temps de coordination ; construction de routines et habitudes de travail) qu'il peut être parfois difficile d'exiger d'associations déjà saturées.

3. DES QUESTIONS QUI RESTENT A TRANCHER ET DES DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE PERSISTANTES

Dans le cadre des ateliers, la majorité des acteurs et actrices interrogés se sont montrés favorable au projet de structuration de coordinations locales de l'aide alimentaire. Néanmoins, dans la perspective de la formalisation de ces instances et la mise en œuvre des pratiques de coordination, **plusieurs enjeux demeurent à clarifier dans le cadre du schéma départemental de l'aide alimentaire en cours d'élaboration**.

A. LA STRUCTURATION DES COORDINATIONS LOCALES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

1. La légitimité des acteurs et actrices à exercer la coordination

Les CCAS pré-identifiés comme pertinents pour l'animation de ces coordinations

En tant que référent de l'action sociale au niveau communal, les CCAS ont été identifiés comme des acteurs pertinents pour animer des instances de coordination locale de lutte contre la précarité alimentaire. **De manière informelle, cette mission est d'ailleurs déjà assurée** dans le cadre de leur action de veille sociale. Afin de ne pas démultiplier les instances et capitaliser sur l'existant, il pourrait être envisagé **d'intégrer formellement les enjeux de coordination de l'aide alimentaire à l'ordre du jour de ces réunions.**

Néanmoins, les CCAS des trois villes rencontrées dans le cadre des ateliers inter-acteurs et actrices ont exprimé leurs interrogations quant à **leur légitimité à assumer ce rôle d'animation.** Par ailleurs, en l'absence d'officialisation de ce dernier, **le cadre de la mission de veille sociale pourrait se révéler insuffisant** pour porter une coordination et des projets de lutte contre la précarité alimentaire structurants sur le long terme.

D'une part, car la lutte contre la précarité alimentaire relève de **la compétence facultative des CCAS**, et non obligatoire. Par conséquent, l'implication du CCAS dans le cadre de la veille sociale repose avant tout sur l'engagement volontaire des techniciens et agents. Plus encore, toute coordination formalisée et projet de lutte contre la précarité alimentaire mené au titre de cette coordination ou du CCAS implique **le volontarisme politique des élus et le portage officiel de ces enjeux.**

« Le CCAS est le centre névralgique des coordinations. Mais il n'y a pas forcément un portage politique. Je ne suis pas sûre que la mairie porterait davantage ce sujet, au-delà de l'entente et de la coordination des associations ». CCAS Arles

D'autre part, du fait de **la répartition de la prise en charge des publics entre la collectivité et les CCAS**, généralement selon comme suit : les familles et personnes bénéficiaires du RSA sont prises en charge par le département (les Maisons des Solidarités – MDS) ; alors que les seniors, personnes isolées, et personnes en situation de rue par les CCAS. Ainsi, limiter les coordinations à la seule veille sociale portée par les CCAS pourrait restreindre leur portée et capacité à appréhender la diversité des besoins du territoire et toucher l'ensemble des publics vulnérables indépendamment de la répartition pour leur prise en charge.

Enfin, **la question de la place accordée aux financeurs de structures au sein de ces coordinations se pose.** Ces derniers ont une légitimité et autorité implicites auprès des structures subventionnées, mais ne peuvent prétendre détenir une vision globale et objective des enjeux du territoire. Leur place et leur poids au sein de la coordination, voire de la gouvernance, mérite donc d'être clairement défini et discuté. Ainsi, **associer à l'animation de ces coordinations les Maisons des Solidarités**, en tant que relai local du Département, chef de file de l'action sociale, pourrait être une piste intéressante.

Afin de solutionner cette problématique de légitimité, **une réflexion quant à la composition et la gouvernance de cette instance** est à initier. Les pistes d'une **animation en binôme** mobilisant une association aux côtés du CCAS et/ou d'une **gouvernance tournante** pour assurer la représentativité des structures du territoire ont été évoquées. L'ensemble de ces modalités sont à trancher avec les acteurs et actrices du territoire afin d'identifier un format pertinent et adapté aux enjeux et à leurs souhaits.

« Le CCAS c'est quand même son rôle d'être acteur de la coordination locale, en lien bien sûr avec la MDS en tant que cheffe de file de l'action sociale ». CCAS d'Aubagne

« La question est : qui a la légitimité ? Comment on la reconnaît ? Les acteurs associatifs et sociaux attendent que ce soit la Ville qui le fasse. Mais on ne s'en sent pas toujours légitime. Ce serait peut-être à clarifier : est-ce qu'il y a besoin d'un acteur institutionnel ? est-ce que ça peut être une co-ordination, c'est-à-dire à plusieurs têtes ? » CCAS d'Aix-en-Provence.

La départementalisation du SIAO : capitalisation des bonnes pratiques

Créé en 2010 par circulaire, le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) a été consacré juridiquement par la loi ALUR comme plateforme unique départementale de régulation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile. [...]. Dans chaque département une convention est conclue entre l'État et une personne morale unique pour assurer le fonctionnement du SIAO [...]. Aucune forme juridique n'est prescrite concernant la personne morale chargée du SIAO, il peut s'agir d'une association, d'un groupement d'association, d'un GCSMS ou d'un GIP¹³. Cette liberté permet à chaque territoire de désigner l'acteur et actrice volontaire et les plus pertinents pour exercer cette mission. Sans flécher une structure particulière, cette organisation confère aux acteurs et actrices volontaire la légitimité nécessaire pour endosser cette mission.

Sur proposition des acteurs et actrices associatifs de l'aide alimentaire, l'organisation de la départementalisation du SIAO et les bonnes pratiques issues de cette démarche – à l'exception des Bouches-du-Rhône où elle a été critiquée - pourraient être intéressantes à capitaliser dans le cadre de la départementalisation de la coordination de l'aide alimentaire et la structuration d'instances locales.

Sur Marseille, une question difficile à trancher face à la multiplicité des acteurs et actrices

L'ensemble de ces questionnements – compétence des acteurs et actrices publics ; répartition des publics ; rôle du politique et des financeurs – se posent également à l'échelle de la ville de Marseille. A ces enjeux s'ajoutent **les complexités propres au territoire marseillais**, à savoir la

13 https://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/10_fiche_pratique-le_service_integre_d_accueil_et_d_orientation_siao_-mai_2021_cle07a272.pdf

densité importante des structures d'aide alimentaire ; la **coexistence de coordinations locales** déjà existantes ; et la taille et diversité des réalités de terrain concentrées en une seule ville.

Dans ce contexte, **la question de l'échelle pertinente** pour organiser une coordination efficace est centrale. Du point de vue des parties prenantes, **la Ville, le Département et l'Etat en tant que principaux financeurs sont identifiés comme des acteurs et actrices à associer** à cette instance. L'association **Action Contre la Faim**, fortement active sur le territoire et impliquée dans l'animation de plusieurs coordinations locales déjà existantes sur Marseille a également été considérée comme légitime pour participer à cette démarche.

« Pour travailler à la complémentarité des actions, on a de la visibilité et des échanges avec les associations qu'on finance et qui viennent aux réunions de coordination. Pour les associations qu'on ne finance pas, il n'y pas de liens et on regarde sur le Soliguide pour comprendre qui fait quoi. Ce qui est difficile aussi c'est qu'on ne peut pas imposer la coordination aux associations. Et il faut quand même se le dire [...], c'est beaucoup de volontarisme de notre part. [...]. Au niveau de la ville, il n'y a personne d'évident pour la réaliser. Chacun la fait à son petit niveau ». Ville de Marseille

Bonnes pratiques : La coordination des acteurs Sociaux et de l'Aide alimentaire (CASAAM) à la Ville de Montreuil.

Avant 2020, une rencontre annuelle entre le CCAS et les acteurs de l'aide alimentaire habilités avait lieu. Durant la crise Covid, ces liens se sont renforcés du fait d'un fort investissement et soutien du CCAS auprès des associations pour le maintien de l'action d'aide alimentaire. Ils se sont réellement formalisés avec la création de la CASAAM, ou Coordination des Acteurs Sociaux et de l'Aide Alimentaire de Montreuil en 2020 par le CCAS, en lien avec les acteurs de l'aide alimentaire et le SSD.

L'ambition globale de la CASAAM était de créer une coordination locale dynamique, centrée sur l'opérationnel avec le souhait de **mieux structurer l'aide alimentaire existante**, de **sortir de l'urgence** et des distributions ponctuelles apparues pendant le confinement et **d'améliorer la collaboration entre le secteur caritatif et le secteur social**. Concrètement, cela s'est traduit par 3 objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance et les collaborations entre acteurs pour améliorer la réponse d'aide alimentaire déployée sur le territoire
- Renforcer les dispositifs locaux en facilitant les expérimentations et les actions d'accompagnement par l'alimentation
- Soutenir la logistique et l'approvisionnement des structures pour favoriser une alimentation en quantité suffisante, diversifiée, de qualité et durable

La coordination est très opérationnelle et a donné lieu, en moins de 2 ans, à la mise en place des outils et d'actions :

- Coordination des acteurs : planning de l'aide alimentaire hebdomadaire, fiche de liaison commune, Excel commun avec les jours et dates de collecte, Partenariat entre le CCAS et Août Secours Alimentaire pour assurer une offre d'aide alimentaire sur la Ville pendant l'été, etc.

- Expérimentations : préfiguration d'un service de colis à domicile ; participation à des projets innovants (Vita'lim ; Passerelle Plus)
- Mise en œuvre de projets en lien avec la logistique et l'approvisionnement : achats groupés de denrées de qualité par le CCAS ; organisation d'un système de ramasse mutualisé et de transfert de denrées et produits entre structures ; préfiguration d'un projet de plateforme logistique solidaire

Aujourd'hui, la coordination est animée par le chargé des relations partenariales de la direction des Solidarités et du CCAS qui a bénéficié de la formation [Alim'Activ](#) (formation-action destinée à outiller des acteurs d'un territoire à structurer une coordination de l'aide alimentaire au niveau local). Elle se réunit **6 fois par an environ** (tous les 2 mois), ayant permis à l'animateur de bien se faire identifier auprès des associations du territoire et d'asseoir sa légitimité sur ce sujet. Afin d'assurer le fonctionnement régulier de cette instance et sa pérennité, il consacre environ **20% de son temps de travail** pendant l'année à ce sujet, après un démarrage qui a demandé un temps plus conséquent, même si aujourd'hui avec le projet de plateforme mutualisé sur la ville de Montreuil, son temps de travail dédié à ce sujet est de nouveau majoritaire.

Les participants à cette coordination ont émis des retours très positifs sur son fonctionnement et ses effets : selon eux, elle favorise **l'interconnaissance des acteurs**, et permet aussi **d'améliorer le fonctionnement global du système**, de **trouver la place de chacun et de favoriser l'entraide**. Les objectifs et le fonctionnement de la CASAAM ont été décidés par le groupe.

En savoir plus : [l'étude sur les coordinations locales en Ile-de-France](#)

2. Les objectifs et modalités opérationnelles de ces coordinations locales

En parallèle de l'enjeu de légitimité, les débats et réflexions des ateliers de travail ont mis en lumière **un besoin de clarification quant aux modalités organisationnelles de ces coordinations**. Certaines devront être **tranchées en lien avec les structures locales** (axes de travail ; opérationnalisation des projets ; composition...) selon les ambitions qu'elles souhaitent donner à cette instance, et sa capacité à mener des projets. D'autres en revanche devront être **précisées par le schéma départemental** qui devra fixer un cadre garantissant la **complémentarité** entre les deux niveaux – local et départemental - et veiller à ce que les instances locales répondent aux objectifs fixés par le schéma.

La nature opérationnelle de ces instances semble **cohérente au regard de sa dimension locale**, et du niveau plus stratégique et général accordé à l'échelon départemental. En ce sens, ces instances auront vocation à **fluidifier la réponse d'aide alimentaire** face aux **problématiques quotidiennes et urgentes rencontrées par les structures locales**.

Pour autant, certaines précisions seront à clarifier : La coordination a-t-elle vocation à fluidifier ou se substituer à l'existant ? En d'autres termes, se positionne-t-elle **en opérateur de soutien**, en créant les conditions opportunes pour les acteurs de l'aide alimentaire pour se réunir et travailler collectivement à l'amélioration de la réponse d'aide alimentaire du territoire, ou davantage **en opérateur de projet** en portant au nom de la coordination des actions de lutte contre la précarité alimentaire ?

Par ailleurs, le souhait émis par les acteurs et actrices de participer à la définition des orientations stratégiques du schéma départemental suppose que cette instance se constitue également comme **un espace de travail et de réflexion pour porter les priorités territorialisées au sein de l'instance départementale.**

Ces questionnements font écho **au degré de formalisation attendue de ces instances.** En effet, l'attention et les moyens mobilisés pour traiter ces questions seront variables selon que le sujet soit abordé dans le cadre d'une réunion non dédiée à la thématique – telle que la Veille Sociale – ou travaillé dans le cadre d'une instance explicitement chargée d'améliorer la réponse d'aide alimentaire au niveau local (via la fluidification de l'existant ou le portage de nouveaux projets).

Enfin, la question du **périmètre géographique optimal de ces instances** devra être précisé **en lien avec les membres qui la composent.** Le CCAS étant responsable uniquement sur les communes de son territoire ; l'implication des MDS permettrait d'avoir une couverture géographique plus large et de toucher des territoires plus ruraux et éloignés des centres.

3. L'incapacité des acteurs et actrices à exercer cette tâche à moyen constants

Si l'ensemble des acteurs et actrices reconnaissent la pertinence, voire pour certains la nécessité de mettre en œuvre des coordinations locales de l'aide alimentaire, tous ont insisté sur **leur incapacité à porter cette mission sans une reconnaissance formelle de celle-ci, et à moyens constants.** Tout comme les pratiques de mutualisation, **la coordination ne peut être envisagée comme un palliatif à un manque de financement.** Sa mise en œuvre et son efficacité supposent qu'elle soit considérée comme une mission à part entière.

Ainsi, au-delà de **clarifier les questionnements** en suspens sur la légitimité et les modalités organisationnelles de ces instances, et **d'apporter un appui méthodologique** dans leur structuration, le schéma départemental devra donc **préciser les moyens alloués -humains et/ou financiers - aux acteurs et actrices chargés de leur animation.** Et ce, même si la structuration d'une instance implique seulement pour le moment la formalisation et la capitalisation de pratiques déjà existantes. A plus long terme, l'ampleur des moyens alloués viendront nécessairement définir la nature de ces coordinations et l'ambition qui sont attendues d'elles.

« La coordination est un outil hyper intéressant [...]. Mais elle suppose du temps et de la compétence : la coordination ne se déclare pas, elle se pratique. Et donc on en vient à la question des moyens. La coordination c'est super efficace, mais ça se finance, et ça s'organise par des gens dont c'est le boulot. On appelle à des coordination financées, dignes de ce nom et opérationnelles ». Responsable départementale d'une association tête de réseau.

B. LA COORDINATION DEPARTEMENTALE DE L'AIDE ALIMENTAIRE DES BOUCHES-DU-RHONE

1. Une gouvernance structurée autour de la DDETS et en lien avec les autres acteurs et actrices

Conformément aux instructions ministérielles de 2022, la DDETS est identifiée par les acteurs et actrices institutionnels et associatifs comme l'acteur légitime pour piloter une coordination départementale de l'aide alimentaire.

Néanmoins, l'aspiration des acteurs et actrices locaux à ne pas être simples exécutants d'une politique départementale s'est traduite par **le souhait que la DDETS ne soit pas seule décisionnaire au sein de cette instance**. Selon les propositions formulées dans le cadre des ateliers, les comités de pilotage de la coordination départementale devront **associer les membres et/ou représentants des instances locales**. Devra donc être défini, en lien avec les participants, **le niveau d'implication des acteurs et actrices dans les processus de décision**, en veillant bien à ce que cette implication ne lèse aucune structure, notamment dans le cas de arbitrages financiers.

Ce souci de ne pas positionner la DDETS en tant qu'unique décisionnaire se reflète également dans **les différents formats d'animation proposés pour cette instance**. Comme pour les coordinations locales, l'hypothèse d'une animation à **plusieurs voix** (binôme association – Etat par exemple) a été émise, de même que le **format tournant** pour garantir la légitimité de cette animation.

2. Une composition diversifiée pour une politique départementale et transversale de lutte contre la précarité alimentaire

Les propositions émises concernant la composition de cette instance de coordination départementale reflètent l'aspiration des acteurs et actrices du territoire de construire un schéma de l'aide alimentaire **global et transversal**, capable de **traiter la nature multi-dimensionnelle de cette problématique**. Ont donc été cités les acteurs et actrices **santé, environnement, agriculture, précarité** à associer à cette instance, en inspiration de la composition du réseau Co'Alim. Cette pluralité vise à encourager le **décloisonnement des politiques publiques** et **dépasser le fonctionnement en silo**, souvent identifié comme obstacle à la définition d'une politique globale et générale de la lutte contre la précarité alimentaire.

La **diversité des acteurs et actrices devra également être géographique** afin de garantir la représentativité équilibrée de l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône et décentrer le regard et l'attention de Marseille.

3. Une complémentarité à penser avec l'ensemble des réseaux et coordinations existantes

La structuration de cette coordination doit se penser en complémentarité de l'ensemble des réseaux et coordinations existantes afin de **garantir sa plus-value** et de lui donner les moyens de **résoudre des enjeux et de problématiques non traités**.

Ainsi, elle devra **s'articuler avec les réseaux déjà en place**, et notamment le réseau Préc'Alim. Porté majoritairement sur la circulation d'informations, l'échange de bonnes pratiques et la mise en lien des acteurs et actrices, ce réseau régional adopte une dynamique horizontale, non contraignante et peu formalisée. Par ailleurs, si les acteurs et actrices des Bouches-du-Rhône s'y investissent largement, son périmètre régional ne lui permet pas de traiter exclusivement des enjeux du département. La coordination départementale de l'aide alimentaire du 13 devra donc être vigilante à bien s'en distinguer et envisager une structuration complémentaire.

Cette instance devra également penser **sa complémentarité avec les niveaux infra-départementaux**, et notamment **les différentes instances de coordination locales** existantes ou en cours de devenir. Cette articulation se définira notamment grâce à la précision des objectifs des coordinations locales, et la nature des relations qu'entreprendront ces deux échelons (échanges réguliers ; réunions ponctuelles ; événements annuels...).

Dans tous les cas, les acteurs et actrices ont insisté pour que cette instance départementale **ne soit pas un échelon supplémentaire aux objectifs flous et concrétisations peu tangibles**, mais bien un nouvel espace **capable** de traiter des problématiques actuellement non résolues et **responsable** d'apporter des réponses aux questionnements en suspens.

4. Les prochaines étapes : une structuration en cours pour une opérationnalité dès 2026

Dans la continuité de la restitution de ce diagnostic et des différents ateliers de travail organisés, la DDETS associée aux différents membres du COPIL se réunira d'ici à la fin de l'année 2025 pour capitaliser sur l'ensemble des enseignements et conclusions de ce travail, étudier les différentes recommandations qui y seront faites, et **travailler à la définition du schéma départemental de lutte contre la précarité alimentaire des Bouches-du-Rhône**.

Ce schéma viendra préciser aux acteurs et actrices locaux les différentes orientations et **l'appui méthodologique proposé pour la structuration d'une coordination locale** dans les villes d'Arles, Aix-en-Provence, Aubagne et Marseille en lien avec les CCAS de chacune de ces villes. En parallèle, ce schéma précisera **la gouvernance territoriale de l'instance départementale** – composition et animation, et ses modalités de travail – fonctionnement, axes de travail et calendrier de réalisation.

Pratique inspirante : le Collectif l'Ain pour l'Autre dans le l'Ain

Pendant la crise sanitaire et sociale de 2020, la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et le Conseil départemental de l'Ain prennent l'initiative de réunir

fréquemment les acteurs publics et associatifs pour faciliter le partage d'information, gagner en efficacité et mieux soutenir les acteurs locaux investis sur la question de la lutte contre la précarité alimentaire. Désormais structuré en tant que **Collectif l'Ain pour l'Autre**, le groupe se réunit depuis a minima **trois fois par an**. Il réunit **acteurs institutionnels** (DDETS, CD, CAF) et **acteurs sociaux locaux** : acteurs de la lutte contre la **précarité alimentaire** (Banque alimentaire, Croix rouge, Restos du cœur, Secours catholique, Secours Populaire, Valhorizon, Au Marché Conté), acteurs du **champ de l'hébergement et du logement** (JRS Welcome, Tremplin, ALFA3A), mais aussi **l'Artag, l'UDAF, la Fédération des centres sociaux de l'Ain** et le **CIDFF**. Les réunions leur permettent d'aborder des sujets variés : actualités et urgences, étude des remontées de données annuelles des acteurs pour analyser les évolutions des besoins, actualités de l'Etat (Programme Mieux Manger pour tous, Pacte local des solidarités...), dispositifs itinérants en construction sur le département, enjeux logistiques, rencontres avec les chargés de mission des plans alimentaires territoriaux... ou de travailler sur des projets collectifs.

Parmi ses réalisations, nous pouvons mentionner le diagnostic réalisé par l'Ansa en 2024 sur la mise en œuvre de la mesure « Cantine à 1 euro ». Ce dernier répondait au besoin identifié par le Collectif l'Ain pour l'Autre suite au diagnostic de l'accès à l'aide alimentaire et aux droits dans l'Ain (2021) d'étudier et d'accompagner l'accès à l'alimentation des élèves d'école primaire via les services de restauration scolaire. Une des préconisations du diagnostic était ainsi de promouvoir le dispositif Cantine à 1€.

Actuellement, deux chantiers sont en cours dans le cadre de groupes de travail thématiques :

- **Un travail sur l'adaptation des produits proposés aux besoins et aux envies des personnes** : pour cela, une journée de formation a été imaginée et proposée aux membres du Collectif pour travailler à une meilleure prise en compte des besoins et attentes des personnes, dans leur diversité
- **Un travail sur la lutte contre le gaspillage** : Ce groupe de travail réunit 7 structures du collectif (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Croix Rouge, 2 PAT, 2 autres associations) ainsi que la DDETS. L'objectif est de s'appuyer sur les connaissances et ressources du territoire pour identifier de nouvelles sources d'approvisionnement en circuit-court. Pour cela, un diagnostic a été réalisé sur la base d'un questionnaire co-construit avec les membres du GT et diffusé auprès du Collectif. L'objectif était de mieux identifier les difficultés rencontrées par chaque organisation pour penser des solutions pertinentes et adaptées. Ces dernières seront travaillées avec les membres du GT et une chercheuse spécialiste de ces questions afin d'être formalisées et présentées au Collectif pour discuter de leur mise en œuvre.